

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi, 4 juin 2021, à 19 h 30**, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand, par téléconférence conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet à un conseil municipal de siéger à huis clos durant la pandémie. 5 citoyens ont participé à la rencontre par téléconférence.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Gaetan Lalande, Raymond Bisson, Michel Longtin et Gilles Payer

Ont motivé leur absence : Monsieur Noel Picard

La directrice générale, Madame Julie Ricard est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2021.

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de mai 2021.
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 31 mai 2021.
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2021.

3. Dossier mines

4. Rapport du maire

- 4.1 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2020
- 4.2 Dépenses relatives à la COVID-19

5. Période de questions

6. Département de l'Administration

- 6.1 Annexe III-Correspondance
- 6.2 Écriture de budget révisé
- 6.3 Mandat de signature-Entente cadets de la SQ et CTLS
- 6.4 Vote par correspondance
- 6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement 2020-08 relatif à la gestion contractuelle
- 6.6 Remboursement de taxes - lots rues - LCMQ article 72
- 6.7 Formulaire d'engagement Télébec-frais de construction
- 6.8 Modification à la résolution 2021-01-19724 Maintien des services essentiels et du fonctionnement de l'administration municipale- Pandémie de COVID-19
- 6.9 Remboursement d'aide financière dans le cadre de la bonification du 200 M\$ du Programme d'aide à la voirie locale

DUHAMEL | SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2021

7. Département de la gestion des ressources humaines

8. Département de l'Hygiène du milieu

9. Département des Travaux publics

9.1 Compte-rendu du département

9.2 Autorisation pour l'installation d'une clôture- garage municipal

10. Département de la Sécurité publique

10.1 Compte-rendu du département

10.2 Appui à Val-des-Bois-Demande de patrouille nautique

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Compte-rendu du département

11.2 Demande de dérogation mineure, 311 ch. Pilon

11.3 Demande de citation du lodge du lac Simon comme bâtiment patrimonial

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

12.1 Protocole d'entente-Entretien route des Zingues

12.2 Promotion Touristique Journal les 2 vallées

12.3 Promotion InMédia J'encourage mon village

13. Département de la promotion et développement économique

14. Département du service à la collectivité

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la plénière

1. Ouverture de l'assemblée

2021-06-19823
Ouverture de l'assemblée

Il est résolu

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19h35

Adoptée

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-06-19824
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

1.2 Lecture et adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 7 mai 2021

2021-06-19825

Lecture et adoption du procès-verbal- séance ordinaire du 7 mai 2021

Il est résolu

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté.

Adoptée

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2021-06-19826

Adoption des comptes fournisseurs au 31 mai 2021

Il est résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 mai 2021 pour un montant total de 132 225,07 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 23206 à 23247.
- Les paiements directs 500645 à 50662
- Les prélèvements 5498 à 5518

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

Adoptée

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de mai 2021

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de mai 2021, pour une dépense totale de 46 261,56 \$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard
Directrice générale

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2021

2021-06-19827

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2021

Il est résolu

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 mai 2021 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée

3. DOSSIER MINES

M. le maire fait référence à une rencontre cette semaine avec Lomiko metals. Il semble que les représentants aimeraient installer un bureau régional dans la région.

4. RAPPORT DU MAIRE

4.1 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2020 (en annexe A)

4.2 Dépenses relatives à la COVID-19 (en annexe B)

4.3 Suivi sur le projet de moulin ancestral dans le périmètre urbain et mention sur l'émission secret des lacs, épave du lac Simon.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yves Tremblay demande quand se fera la cueillette du compost à Duhamel.

Monsieur Gerry Boyer demande ce qu'il advient de l'autorisation d'avoir des roulottes sur les terrains non constructibles.

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois de mai 2021 ».

6.2 Écriture de budget révisé

2021-06-19828

Écriture de budget révisé

Il est résolu

QUE l'écriture numéro 176 soit adoptée pour le budget révisé au 26 mai 2021.

Adoptée

6.3 Mandat de signature-Entente cadets de la SQ et CTLS

2021-06-19829

Mandat de signature- Entente cadets de la SQ et CTLS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre touristique du lac Simon (CTLS) souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté par l'entremise d'un partenariat avec la Municipalité de Duhamel ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel et le CTLS conviennent d'assumer une responsabilité financière partagée à part égale relativement à ce programme.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente avec la Sûreté du Québec le 12 janvier 2021 concernant le partenariat pour le Programme de cadets de la Sûreté.

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent Mme Julie Ricard, directrice générale à conclure et à signer une nouvelle entente avec le CTLS dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté pour la saison estivale 2021.

Adoptée

6.4 Vote par correspondance

2021-06-19830

Vote par correspondance

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

DUHAMEL | SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2021

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est **résolu**

de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adoptée

6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement 2020-08 relatif à la gestion contractuelle

Madame Marie Céline Hébert, conseiller-ère, présente le projet de règlement 2021-02 ayant principalement pour objet la modification du règlement 2020-08 relatif à la gestion contractuelle et donne avis de motion que ce projet sera soumis au conseil, avec ou sans modification, pour adoption lors d'une séance distincte.

6.6 Remboursement de taxes – lots rues – LCMQ article 72

2021-06-19831

Remboursement de taxes – lots rues – LCMQ article 72

CONSIDÉRANT que des lots rues ont été remis à des contribuables à la suite de la rénovation cadastrale en 2016 ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales du Québec permet aux municipalités de régulariser les titres en appliquant l'article 72 de cette loi ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de ne pas avoir perçu de taxes depuis 10 ans et qu'il y a eu perception de taxes entre les années 2016 à 2021 pour les lots : 5258706, 5258744 et 5258742 :

CONSIDÉRANT que la municipalité doit rembourser les contribuables afin de pouvoir appliquer l'article 72 de la LCMQ ;

Il est **résolu**

QUE les membres du conseil autorisent le remboursement aux contribuables concernés pour les lots rues 5258706, 5258744 et 5258742 pour un montant total de 45,65 \$.

Adoptée

6.7 Formulaire d'engagement Télébec-frais de construction

2021-06-19832

Formulaire d'engagement Télébec-frais de construction

CONSIDÉRANT QUE Télébec, Société en commandite (S.E.C.) doit procéder aux travaux nécessaires au déplacement du réseau situé au 4638-4758 Lac-Gagnon Ouest dans le cadre de travaux routiers majeurs effectués par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Duhamel doit s'engager à acquitter sa part des frais encourus pour procéder à ces travaux, soit 39 315,86\$, taxes incluses et ce, avant le début des travaux.

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent Mme Julie Ricard, directrice générale à remplir et à signer le formulaire d'engagement de Télébec dans le cadre du déplacement de réseau.

Adoptée

6.8 Modification à la résolution 2021-01-19724 Maintien des services essentiels et du fonctionnement de l'administration municipale- Pandémie de COVID-19

2021-06-19833

Modification à la résolution 2021-01-19724 Maintien des services essentiels et du fonctionnement de l'administration municipale- Pandémie de COVID-19

CONSIDÉRANT le décret de l'urgence sanitaire au Québec concernant la pandémie de Covid-19 daté du 11 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le confinement strict exigé par le gouvernement québécois depuis janvier 2021, notamment l'obligation d'effectuer du télétravail pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux ;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-19724 permettant à certains cols blancs seulement d'occuper les bureaux dans le but de maintenir les services essentiels pour Duhamel ;

CONSIDÉRANT l'assouplissement de certaines mesures sanitaires annoncé pour les mois à venir en fonction de la situation sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la période estivale nécessite plus de personnel dans les bureaux administratifs à cause de l'achalandage accru ;

Il est résolu

QUE les membres du conseil autorisent la direction à gérer le retour des cols blancs et réintégrer les bureaux en fonction de l'amélioration de la situation sanitaire, des directives gouvernementales et des besoins administratifs, nonobstant la résolution 2021-01-19724.

Adoptée

6.9 Remboursement d'aide financière dans le cadre de la bonification du 200 M\$ du Programme d'aide à la voirie locale

2021-06-19834

Remboursement d'aide financière dans le cadre de la bonification du 200 M\$ du Programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT l'obtention d'une aide financière maximale de 750 000 \$ pour le dossier AIRRL 2018-504 dans le cadre de la réfection du chemin du lac-Gagnon-Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a reçu la somme au comptant de 675 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses totales de la réalisation du projet ont été de 517 015 \$ et considérant que ces dépenses sont subventionnées à 75% ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière applicable est de 387 762 \$, la municipalité est tenue de rembourser 287 238 \$ pour la différence de la somme reçu du 675 000\$;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent le remboursement de 287 238 \$ pour la facture 638052 fait à l'ordre du ministre des Finances et envoyé à la Direction de la comptabilité et des contrôle financier.

QUE ce montant affecte le poste 55-16400-000.

Adoptée

7 DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

8 DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

9 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte-rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département.

9.2 Autorisation pour l'installation d'une clôture- garage municipal

2021-06-19835

Autorisation pour l'installation d'une clôture- garage municipal

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger l'équipement et la machinerie au garage municipal;

CONSIDÉRANT le règlement 2020-08 relatif à la gestion contractuelle ;

DUHAMEL | SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2021

CONSIDÉRANT la soumission 1449 de l'entreprise Clôture Angers pour une clôture de 550 pieds au montant de 28 628,70 \$;

CONSIDÉRANT la soumission 302455-1 de l'entreprise Exitech pour une porte automatique au montant de 7 741,76 \$, taxes incluses;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'une clôture et d'une porte automatique ainsi que le paiement des factures s'y rattachant.

Adoptée

10 DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte-rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département.

10.2 Appui à Val-des-Bois-Demande de patrouille nautique

2021-06-19836

Appui à Val-des-Bois-Demande de patrouille nautique

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-103 adoptée par la municipalité de Val-des-bois dans le but de demander à la Sûreté du Québec d'effectuer des patrouilles nautiques plus fréquentes sur ses plans d'eau et de sensibiliser les plaisanciers à la sécurité nautique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel reconnaît que l'achalandage nautique a également augmenté de façon considérable sur ses plans d'eau au cours des dernières années et que la sécurité de ceux-ci peut s'en trouver compromise ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel souhaite sensibiliser les gens à la sécurité nautique et assurer la bonne entente et la sécurité de tous les utilisateurs des plans d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE seules les équipes de la Sûreté du Québec peuvent intervenir afin de faire respecter les lois sur les plans d'eau ;

Il est résolu

QUE la Municipalité de Duhamel appuie la Municipalité de Val-de-Bois dans ses démarches auprès de la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité sur les plans d'eau ;

QUE la Municipalité de Duhamel demande à la Sûreté du Québec d'augmenter la fréquence de ses patrouilles nautiques sur le territoire de la MRC de Papineau durant la saison estivale, surtout en période d'achalandage accru.

Adoptée

11 DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Compte-rendu du département

11.2 Demande de dérogation mineure, 311 ch. Pilon

2021-06-19837

Demande de dérogation mineure, 311 ch. Pilon

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure pour le lot 5257896 situé au 311, ch. Pilon à Duhamel, est présentée en bonne et due forme à notre service d'urbanisme de la Municipalité de Duhamel;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de dérogation mineure 2013-08 de l'article 11, de l'alinéa 1, de l'onglet (f);

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de la ligne naturelle des hautes-eaux de la bande de protection riveraine de 15 mètres est localisée sur le certificat de localisation;

CONSIDÉRANT QU'une bande minimale de protection de 5 mètres est respectée; (Politique Protection des rives, du littoral et des plaines inondables)

CONSIDÉRANT QUE la zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables du décret 817-2019 est présentée sur le certificat de localisation;

CONSIDÉRANT QUE la délimitation de territoire inondé par les crues printanières de 2017 et 2019 n'atteint pas le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne crée aucun préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure,

Il est résolu que

Les membres du Conseil acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accordent la demande de dérogation telle que présentée aux conditions suivantes :

- a) Que des gouttières soient installées et acheminées à des jardins de pluie afin de minimiser les effets des eaux de ruissellement venant de la nouvelle couverture du bâtiment;
- b) Que le permis soit délivré dans les 6 mois de l'adoption de la résolution accordant la dérogation.

Adoptée

11.3 Demande de citation du lodge du lac Simon comme bâtiment patrimonial

2021-06-19838

Demande de citation du lodge du lac Simon comme bâtiment patrimonial

CONSIDÉRANT la correspondance de Mme Nathalie Tremblay, présidente du Comité de conservation du Lodge du lac Simon demandant à la Municipalité de Duhamel de considérer la citation du lodge du lac Simon comme bâtiment patrimonial afin de le protéger, en vertu de la loi sur le patrimoine culturel du Québec, datée du 26 avril 2021.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de l'Outaouais s'est jointe à la coalition pour préserver ce bâtiment patrimonial ;

CONSIDÉRANT QUE le Lodge du lac Simon est un des seuls rappels de l'importance de la Compagnie Singer dans l'économie de Duhamel et de toute la Petite-Nation, pendant plus de 50 ans.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel souhaite appuyer le comité de conservation du lodge du lac Simon dans ses démarches de préservation d'un bâtiment de grande valeur historique ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent la direction à entreprendre les démarches nécessaires à l'adoption d'un règlement ayant pour objet de citer le lodge du lac Simon comme bâtiment patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Adoptée

12 DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13.1 Compte-rendu du département

Monsieur Michel Longtin présente le rapport du département

13.2 Protocole d'entente-Entretien route des Zingues

2021-06-19839

Protocole d'entente-Entretien route des Zingues

CONSIDÉRANT QUE le sentier de la route des Zingues est situé en partie sur le territoire de la Municipalité de Duhamel et en partie sur le territoire de la SÉPAQ;

CONSIDÉRANT QUE le sentier de la route des Zingues est utilisé gratuitement par les citoyens de la Municipalité et par les clients de la Sépaq qui accèdent à la Réserve;

CONSIDÉRANT QUE le sentier de la route des Zingues est géré et exploité uniquement par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la SÉPAQ et la Municipalité de Duhamel souhaitent, par le biais d'un protocole d'entente, encadrer l'aménagement, l'exploitation, la signalisation et l'entretien du sentier de la route des Zingues ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente sera renouvelable tant qu'aucune des parties ne renoncera par écrit à celui-ci.

Il est résolu

QUE les membres du Conseil mandatent M. David Pharand, maire, afin de négocier et de signer le protocole d'entente entre la SÉPAQ et la Municipalité concernant l'aménagement, l'exploitation, la signalisation et l'entretien du sentier de la route des Zingues ;

Adoptée

13.3 Promotion Touristique Journal les 2 vallées

2021-06-19840

Promotion Touristique Journal les 2 vallées

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat de 1/2 page dans le journal touristique de la Petite Nation du journal Les 2 vallées pour un montant de 1 100 \$, avant taxes.

Adoptée

12.4 Promotion InMédia J'encourage mon village

2021-06-19841

Promotion InMédia J'encourage mon village

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat de 1/4 de page dans deux parutions de la section J'encourage mon village pour un montant de 600 \$ avant taxes.

Adoptée

13.DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

15. VARIA

16. Période de questions

M. Claude Tétrault demande s'il y aura une campagne de Héma-Québec.

M. Claude Tétrault demande quelle sera la source d'alimentation en électricité de la mine projetée.

M. Claude Tétrault et son épouse Solange soulignent leurs 18 années de participation de séances au Conseil de Duhamel.

Monsieur Yves Tremblay demande comment la municipalité envisage gérer la plage Preston.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-06-19842
Levée de la séance

Il est résolu

QUE la séance soit et est levée à 20h53

Adoptée

David Pharand
Mair

Julie Ricard
Maire

ANNEXE A

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier

Et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2020

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec et à la lumière du rapport financier dressé par l'auditeur indépendant M. Christian Gratton, CPA auditeur, CMA, de la firme Charlebois et Gratton CPA Inc., c'est avec fierté que je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2020.

Les revenus de fonctionnement de l'exercice financier 2020 ont été de l'ordre de 3 447 238 \$ tandis que les dépenses s'élèvent à 3 030 094 \$.

Au cours de l'exercice financier 2020, l'administration municipale a réalisé des investissements structurants de grande envergure pour un montant total de 3 491 657 \$, dont le financement a été réalisé grâce à des subventions de 2 911 184 \$, un financement à long terme de 275 000 \$ et par des affectations des activités de fonctionnement.

Parmi les réalisations les plus importantes comprises dans le 3 491 657\$, on compte la réfection du réseau routier, notamment les chemins Tour-du-Lac, Lac-Gagnon-Ouest, Lac-Gagnon-Est, Lac-du-Chevreuil et la rue Principale ainsi que la réfection du tablier des ponts Petite-Nation (LGE) et Ernest (Grande-Baie) pour un montant de 3 137 387 \$. À ce montant s'ajoute l'acquisition d'un camion 6 roues et d'une camionnette 4X4 totalisant 318 935 \$ ainsi que l'achat d'un serveur administratif, de l'équipement pour le service d'incendie et un indicateur de vitesse pour un montant de 27 325 \$.

La dette municipale s'élève à 5 577 900 \$, dont le solde réel des contribuables est de 3 848 256 \$. Cela représente une diminution de 321 800 \$ par rapport à 2019.

Il va sans dire que l'équipe de direction a dû faire face à de nombreux défis liés à la situation pandémique que le Québec a vécue cette dernière année, mais que grâce à sa rigueur et à une saine gestion, nous avons dégagé un excédent de fonctionnement de 450 306 \$, après les ajustements requis pour l'exercice financier 2020.

Je suis fier de constater que nous avons tout mis en œuvre afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et que ces efforts se poursuivront. Bravo à nos employés pour leur engagement à faire de Duhamel une municipalité où il fait bon vivre.

Je vous invite à consulter le rapport financier détaillé dans la rubrique *Profil financier* de l'onglet *Municipalité* de notre site internet accessible à municipalite.duhamel.qc.ca.

Je vous souhaite un superbe été. Amusez-vous bien tout en étant prudents.



David Pharand,
Maire
Directrice générale et sec. -trés.

ANNEXE B

Rapport sur les dépenses relatives à l'aide financière relative à la COVID-19

Le gouvernement du Québec a annoncé le 25 septembre 2020 l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ pour les municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur leurs finances. Cette aide permet d'éviter des hausses de taxes municipales pour les citoyens et les entreprises, et protège les services qui leur sont offerts.

Dans le respect de l'autonomie municipale, les municipalités ont la responsabilité d'informer leurs citoyens de l'utilisation de l'aide reçue pour les exercices financiers 2020 et 2021.

Dans ce contexte de pandémie, la Municipalité de Duhamel a reçu un montant de 46 645 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dont l'utilisation se détaille comme suit :

Achat fournitures sanitaires, masques, désinfectant	6 000,00 \$
Embauche d'un gardien de sécurité-halte routière	2 520,00 \$
Achat de portables, imprimante, encre	5 243,00 \$
Frais techniciens + connexion bureau à distance	900,00 \$
Contribution-Aide	15 000,00 \$
Publicité - Affiches - pancartes, frais de poste	1 000,00 \$
Perte de revenus activités - location carrefour	6 000,00 \$
Perte de revenus activités - festivités	4 700,00 \$
Perte de revenus - location de salle	400,00 \$
Perte de revenus - abonnements gym	2 600,00 \$
Perte de revenus - bail location terrain	2 625,00 \$

L'excédent de 343 \$ est assumé par la Municipalité.



David Pharand,
Maire